



Feuille Municipale

Conseil du 25 janvier 2019



N° 22

Excusés : Hélène Bua, Stéphanne Garreau, Emmanuel Bourriot, Sophie Genin, Kocay Avdatek, procuration respectivement à Guy Magnin-Feysot, René Chambelland, Philippe De La Rochefoucauld, Isabelle Lefèvre, Thierry Vuittenez), Christophe Michel, Youssef El Machichi.

Pas d'auditeur.

Pas de remarques sur le dernier compte rendu qui est validé.

1 Présentation du SMCOM

Afin de rendre plus lisible la collecte des déchets et que les conseillers municipaux puissent répondre aux interrogations des habitants de Levier, une présentation du SMCOM a été faite.

Le SMCOM en quelques chiffres ...

Le SMCOM (Syndicat Mixte de Collecte des Ordures Ménagères) regroupe **37 communes** (CCA 800, CC Frasne Drugeon et CC Canton de Montbenoit) pour un total de **19 348 habitants**.

La collecte de nos ordures comprend la gestion des ordures ménagères (**bacs verts**), des déchets recyclables (**bacs jaunes**), du **verre** (en apport volontaire dans les collecteurs mis à disposition dans les villages) et les **5 déchèteries** (Levier, Frasne, St Gorgon, Gilley et Lièremont).

Le financement de ce service se répartit ainsi :

- **80 % par la redevance** : **71 % avec la base forfaitaire + abonnement**
9 % avec les levées supplémentaires
- **15 % par les Eco-Organismes**
- **3 % par la vente de matériaux** et des conventions déchèterie
- **1 % par la facturation** de la déchèterie **aux professionnels**
- **1 % par des subventions** ADEME et Conseil Départemental

en 2017	Volume collecté en tonne	Volume moyen/habitant (en kg)	Coût du service	Coût moyen/habitant
Bacs verts	2 729	141	786 943 €	40,7 €
Bacs jaunes (+ collectes papier)	1 099	56	369 379 €	19,1 €
Verre	845	44	11 549 €	0,6 €
Déchèteries	5 532	286	509 784 €	26,3 €
Total	10 205	527	1 677 655 €	86,8 €

En 2017, **9 922 entrées** ont été enregistrées à la **déchèterie de LEVIER** pour un volume de **1 115 tonnes** de déchets collectés tous flux confondus, soit 20 % des déchets collectés dans les 5 déchèteries du SMCOM.

2. Demande de subventions

Dans le cadre du réaménagement et des mises aux normes de la salle de convivialité de Labergement du Navois, ainsi que pour la restauration des perrons de l'Hôtel de Ville de Levier, une délibération doit être prise pour les demandes de subvention et pour l'accord du plan de financement.

Réaménagement et mises aux normes de la salle de convivialité.

1) Estimation de la dépense : 185 000 € HT

Financement :	P@C 25	51 800 € soit 28%
	DETR	64 750 € soit 35%
	Fonds Propres	68 450 € soit 37%

2) Restauration des perrons de l'Hôtel de Ville : 136 048 € HT

Financement :	P@C 25	38 654 € soit 28%
	DETR	48 317 € soit 35%
	DRAC	20 000 € soit 15%
	Fonds Propres	31 077 € soit 22%

Accord à l'unanimité

3. Convention Photomaton

La Société Photomaton propose de mettre à disposition une cabine Photomaton pour pallier le manque sur la commune de Levier.

En effet :

- plus d'appareil Photomaton sur la commune
- problèmes pour établissement des cartes d'identité ou de passeport
- mise à disposition d'une cabine possible dans le hall de la mairie

Une délibération autorisant le maire à signer la convention avec la société Photomaton pour l'installation de ce service doit être prise.

Accord à l'unanimité

4. Indemnité Comptable

Outre leurs fonctions, les comptables du Trésor public peuvent fournir personnellement une aide technique aux collectivités territoriales dans les conditions prévues par l'arrêté ministériel du 16/12/1983 modifié. Les comptables publics peuvent ainsi fournir des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

Ces prestations ont un caractère facultatif. Elles donnent lieu au versement, par la commune d'une indemnité dite « indemnité de conseil ». L'attribution de l'indemnité de conseil fait l'objet d'une décision du conseil municipal.

Délibération :

- Le conseil municipal demande le concours du Receveur Municipal pour les prestations facultatives
- Le conseil municipal accorde l'indemnité de conseil et de confection des documents budgétaires au taux de 100%.

A Mr David BOUVIER 66,66 % (gestion de 240 jours)

A Mme Agnès OUDOT 33,33 % (gestion de 120 jours)

19 voix pour et 2 contre

5. Indemnités de fonction

Depuis le 1er janvier 2019, c'est l'indice brut 1027 (et non plus 1022), qui sert de base pour le calcul des indemnités de fonctions des élus locaux.

La délibération indemnitaire du 6 janvier 2017 est caduque et doit être actualisée :

- Indemnité du Maire : 40% de l'indice brut terminal de la fonction publique
- Indemnités des Adjointes : 13,20% de l'indice brut terminal de la fonction publique
- Indemnités des Conseillers Municipaux avec délégation : 4,5% de l'indice brut terminal de la fonction Publique

Une délibération doit être prise afin d'accepter ces taux d'indemnités de fonction et autoriser le Maire à signer tout document y afférent.

Accord à l'unanimité

6. Décisions budgétaires

Budget Eau :

Vu l'insuffisance de crédit en section de fonctionnement au compte 66111, décision de transfert de crédits :

- du compte 022 « Dépenses imprévues » : -20,19€
- au compte 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » : +20,19€

Budget Assainissement :

Vu l'insuffisance de crédit en section de fonctionnement au compte 20, en raison d'un surcoût de 264€ pour la réalisation du plan d'épandage, décision de transfert de crédits :

- du compte 020 « Dépenses imprévues » : -264,00€
- au compte 203 « Frais d'études » : +264,00€

Décision modificative n°2 Budget Communal 334

Pour équilibrer les budgets Eau et Assainissement 2018, il est nécessaire de recourir à une participation du budget principal à hauteur de 50 663,78€.

- Augmentation de crédits : + 50 663,78€ au compte 657364 « Subventions à caractère industriel et commercial »

Accord à l'unanimité

7. Questions diverses

- Dans le cadre du Grand Débat National, un "cahier citoyens" est à la disposition de la population au secrétariat de mairie. Les collectifs citoyens ou les associations désirant organiser des "réunions d'initiative locale" pourront disposer d'une salle communale
Par ailleurs, nous avons demandé à la Préfecture un animateur pour diriger un débat dans le cadre communal. En cas de réponse positive, la date de la réunion sera communiquée sur le panneau lumineux.
- Deux citoyens de Levier sont à l'honneur : Michel Pizzoli sera décoré de la médaille d'argent pour 20 ans et Jean Pierre Gurtner de la médaille d'or pour 35 années au service des collectivités locales.
- La rénovation de 20 pavillons Habitat 25 (quartier du Plane) débutera au 1er trimestre 2019.

- Une réunion constructive animée par Jean-Paul Ligier (Educateur Spécialisé du Centre Médico-social de Pontarlier) a eu lieu avec des adolescents responsables d'actes d'incivilité, leurs parents et des élus. Un projet et un règlement sont en cours d'élaboration avec les jeunes et le responsable local des Francas.

Salle des fêtes

- Samedi 02 février :** Souper dansant ASL
Samedi 16 février : Souper dansant du Cheval Comtois
Vendredi 08 mars : Boum déguisée des écoles primaires
Samedi 09 mars : Théâtre du Handball

Salle socio-culturelle

- Mercredi 13 mars :** Don du sang



Lorsque la neige s'installe et que la nécessité de la déplacer ou de l'enlever intervient pour les services municipaux, on ne peut pas se garer n'importe où ni se débarrasser de la neige de son pas-de-porte en la jetant sur la chaussée ou les accotements.

Les interventions de déneigement ont lieu aussi bien en journée que la nuit. Il convient donc de faire preuve de civisme pour faciliter ce travail et ainsi permettre aux piétons et automobilistes de se déplacer en toute sécurité.

Nouveau à LEVIER

